



Fonds européen pour la jeunesse:

soutenir la coopération internationale
dans le domaine de la jeunesse en faveur de la paix,
de la démocratie et des droits humains.



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le Fonds européen pour la jeunesse (FEJ) octroie des subventions aux organisations de jeunesse afin de promouvoir et de renforcer les valeurs, les normes et les priorités du Conseil de l'Europe auprès des jeunes (de 15 à 30 ans).

Notre mission est de promouvoir la paix, la compréhension et la coopération internationale entre les jeunes en Europe et dans le monde, dans un esprit de respect des droits humains et des libertés fondamentales.

Créé en 1972 à la suite de la Résolution (72)17 du Comité des Ministres, le FEJ est un outil du Conseil de l'Europe destiné à assurer la participation des jeunes dans les sociétés démocratiques. Il agit aux côtés des organes cogérés du secteur jeunesse, des deux centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest et du partenariat avec la Commission européenne dans le domaine de la jeunesse.

Nos principes

Au quotidien :

- nous créons des espaces et des ressources permettant aux jeunes de jouer un rôle actif dans la revitalisation de la démocratie et la défense des droits humains;
- nous établissons avec les organisations de jeunesse des partenariats fondés sur la confiance;
- nous soutenons l'indépendance d'organisation, l'autonomie d'action et le caractère volontaire des activités de jeunesse au niveau européen;
- nous restons à l'écoute des besoins des jeunes et des organisations de jeunesse et adaptons nos méthodes de travail pour accomplir au mieux notre mission..

Nos objectifs stratégiques

Nous finançons les organisations non gouvernementales de jeunesse qui mettent en place des projets et des initiatives mobilisant les jeunes pour promouvoir la démocratie et les droits humains. Pour pouvoir bénéficier de ces financements, les organisations de jeunesse doivent être établies dans l'un des 46 États membres du Conseil de l'Europe.

Nos priorités actuelles visent à soutenir les initiatives portées par les jeunes, notamment dans les domaines suivants :

- la revitalisation de la démocratie, la préservation de l'espace civique et la protection de l'environnement;
- l'éducation aux droits humains et à la défense des droits humains;
- la contribution à la paix, à l'égalité et à l'inclusion de différents groupes;
- l'accès à des activités de jeunesse de qualité.

Toutes nos subventions encouragent l'autonomie des jeunes, leur apprentissage non formel, le développement de leur conscience européenne ainsi que la solidarité et la coopération entre jeunes.

Nos subventions

Le FEJ propose un programme d'appels à propositions auxquels les organisations peuvent répondre.

Des appels à propositions sont régulièrement lancés pour :

- Des **activités ponctuelles de coopération internationale dans le domaine de la jeunesse**, telles que des camps, séminaires, conférences, formations ou visites d'étude, réunissant des jeunes d'au moins sept pays.
- Des **projets de coopération à long terme dans le domaine de la jeunesse** qui peuvent inclure des campagnes, des initiatives de plaidoyer, des activités éducatives, des recherches et des actions menées au niveau local. Ces projets associent des jeunes d'au moins sept pays.
- Un **appui financier permettant de couvrir les frais administratifs** des organisations et réseaux internationaux de jeunesse ayant déjà bénéficié du financement du FEJ pour des projets ou des sessions d'études dans un centre européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe. Ce soutien s'étend aux réseaux sous-régionaux qui souhaitent se développer à l'international.

Par ailleurs, le FEJ lance des appels à propositions pour des **initiatives ad hoc** visant à répondre aux nouveaux besoins, priorités et enjeux sociétaux concernant les jeunes, selon les orientations décidées par les organes statutaires du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe.

Toutes les décisions relatives à l'octroi des subventions sont prises par le Comité de programmation sur la jeunesse, dans le cadre d'un système unique de cogestion associant des représentants gouvernementaux et des jeunes issus d'organisations de jeunesse.

Les appels à propositions en cours sont consultables sur le site web du FEJ.

Notre soutien aux organisations de jeunesse

Le FEJ accompagne les organisations de jeunesse dans leur développement, afin de les aider à renforcer la qualité de leurs projets, leur pérennité et leur capacité de faire face aux défis. L'équipe du FEJ met à leur disposition son expertise, son temps et ses compétences. Ce soutien peut être sollicité à tout moment par les organisations de jeunesse.

Par ailleurs, le FEJ propose régulièrement dans les centres européens de la jeunesse du Conseil de l'Europe des activités destinées à renforcer les capacités des organisations de jeunesse, auxquelles celles-ci peuvent s'inscrire.

Les offres de formation sont publiées sur le site web du FEJ.

Autres informations essentielles

- Le FEJ dispose d'un budget annuel d'environ 5 millions d'euros.
- Le FEJ travaille en anglais et en français.
- L'équipe du FEJ se compose de huit personnes, qui sont basées à Strasbourg (France).

Contactez-nous !

Courriel : eyf@coe.int

Site web : eyf.coe.int

Téléphone : +33 388 41 20 19



Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe s'emploie à donner aux jeunes de toute l'Europe les moyens de s'approprier les valeurs fondamentales des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, de les promouvoir et d'en bénéficier.

Il s'attache à renforcer l'accès des jeunes à leurs droits, à approfondir leurs connaissances et à développer leurs compétences pour qu'ils puissent s'engager activement dans la vie démocratique. Il encourage également une participation constructive des jeunes dans les processus décisionnels à tous les niveaux.

www.coe.int/youth

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE